

## Plateforme des institutions pour enfants et adolescents (PIEA)

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
OPAH  
Madame  
Elisabeth Steiner  
Responsable de division  
Rathausgasse 1  
3011 Berne

Courtelary, le 19 juin 2015

### **Présentation de la *Planification de la prise en charge de l'OPAH pour le domaine des enfants et adolescents***

Madame,

Lors de la rencontre du 21 mai dernier qui réunissait, d'une part, une délégation de votre office et, d'autre part, des représentant-e-s du CJB, du CAF, de l'APEA, des services sociaux du Jura bernois et de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents (PIEA), vous avez présenté un document intitulé *Planification de la prise en charge de l'OPAH pour le domaine des enfants et des adolescents*. Nous vous en remercions car ce document, même s'il ne met pas clairement en évidence les besoins réels de la partie francophone du canton, a le mérite d'ouvrir un dialogue que nous saluons sincèrement. Ainsi, la PIEA est reconnue comme une interlocutrice représentative de la région.

Réunie en assemblée extraordinaire le 3 juin, la PIEA a pris connaissance des grandes lignes de la planification en question. Elle salue les choix de l'OPAH qui privilégie une approche par régions et qui vise à offrir des prestations adaptées aux besoins des dites régions.

Les tableaux figurant aux pages 16 à 19 du document *Planification de la prise en charge de l'OPAH pour le domaine des enfants et adolescents* a retenu son attention tout particulièrement. Ils présentent les **volumes financiers alloués à notre région** et les met en relation avec les **volumes financiers théoriquement à disposition pour** la prise en charge de base actuelle des différents domaines cités (p. 16), les prestations centralisées actuelles des différents domaines cités (p. 17), la prise en charge de base pour la planification régionale 2015-2020 (p. 18) et les offres centralisées pour la planification régionale 2015-2020 (p. 19)

En comparant les volumes financiers des pp. 16 et 17 (situation actuelle) à ceux des pp. 18 et 19 (planification 2015-2020), nous constatons qu'ils ne varieront pas. Sachant que, dans notre région, les besoins ne sont pas couverts et qu'ils ont plutôt tendance à s'accroître, ce constat nous laisse supposer que, si modification il devait y avoir, elles n'interviendraient qu'au niveau de la répartition de ces volumes entre les différents domaines. Au vu de la situation, cela nous laisse perplexes.

Après une discussion nourrie, la PIEA a remis en question le projet de planification 2015-2020 dans sa forme actuelle car il ne reflète aucunement la réalité vécue par les institutions de la région. Elle se permet donc de vous soumettre ci-après ses interrogations et ses demandes de clarification, d'explications et de modifications.

#### **a. Clarifications ou explications**

##### **i. Ensemble du document**

De manière générale, il conviendrait de préciser ce que désigne le terme de « setting ». De même, il conviendrait de faire une distinction claire entre « pédagogie spécialisée » et « enseignement spécialisé » en mentionnant clairement ce que recouvrent ces termes.

Nous souhaiterions également que les notions *Prestations de base régionales* et *Offres centralisées* soient expliquées et que l'on indique clairement les domaines et/ou les prestations qui en font partie.

##### **ii. Prestations de base régionales (p. 16)**

1. Qu'entend-on par *Pédagogie spécialisée dans des settings institutionnels sans enseignement spécialisé (foyer)* ? Que désignent ces termes ?

2. Comment explique-t-on le dépassement de CHF 2.7 mio du volume financier théorique pour la prise en charge de base, alors que, dans la réalité, les besoins (de base) de la région ne sont pas couverts (manque de place d'accueil d'urgence, fermeture du Foyer des jeunes de Saint-Imier, placements d'enfants et de jeunes hors canton, etc)? Ce volume prend-il aussi en compte les prestations « achetées » hors canton? Si oui, dans quelles proportions ?

##### **iii. Offres centralisées (p. 17)**

1. Comment explique-t-on la surabondance de prise en charge (flèche verte) dans le domaine « Pédagogie spécialisée dans des settings institutionnels dans le cadre de situations de crise et d'urgence » alors que, en réalité, les places d'accueil d'urgence manquent cruellement dans la partie francophone du canton de Berne et que le besoin est reconnu par vos services ? Les prestations « achetées » hors canton sont-elles comprises dans ce volume ?

2. Peut-on préciser comment sont répartis les 5.4 mio consacrés à ce domaine ?

##### **iv. Planification régionale 2015 – 2020 – Prise en charge de base (p. 18)**

1. Ne faut-il pas distinguer, dans la colonne « Partenaires », les institutions du canton de Berne (cantonales ou subventionnées par le canton) de la Convention intercantonale relatives aux institutions sociales (CIIS) ? Comme il s'agit d'une Convention – un acte juridique – et non d'une institution prestataire - il est important de réserver à ces deux catégories qui facturent des prestations, toutes partenaires soient-elles, des colonnes différentes. Il nous paraît extrêmement important que cette distinction apparaisse clairement car elle aura une incidence importante sur les décisions qui pourraient être prises sur la base (même partielle) de cette planification.

##### **v. Planification régionale 2015 – 2020 – Offres centralisées (p. 19)**

1. Nous constatons que, dans la colonne « Mesures en fonction des prestations » le document fait état d'un besoin de « clarification des besoins relative à toutes les prestations ». S'agit-il ici de la clarification dont nous faisons mention ci-dessus, à savoir la distinction du volume financier octroyé aux institutions de notre région par rapport au volume financier consenti pour des prestations « achetées » hors canton ? Ou s'agit-il d'une remise en question de l'évaluation effectuée et qui sert de base à la planification 2015-2020 ? La PIEA est disposée à participer à cette clarification, elle qui a déjà fait part des besoins régionaux à votre office.
2. Nous constatons que le volume financier régional effectif de la prise en charge de base dépasse le volume financier théoriquement à disposition de CHF 2.7 mio (p. 18), alors que le volume financier régional effectif des offres centralisées est inférieur de CHF 5.7 mio au volume financier théoriquement à disposition (p. 19) ! Par conséquent, notre région aurait théoriquement droit à un volume financier de CHF 3 mio supérieur à celui qui lui est accordé réellement, selon les chiffres indiqués dans les tableaux de planification. A quelle échéance l'OPAH envisage-t-il de lui allouer ce volume ?

## **b. Demandes de la PIEA**

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons vous adresser quelques demandes.

1. Nous demandons donc à votre office de clarifier les éléments mentionnés ci-dessus en distinguant le volume financier alloué aux institutions prestataires de services situées dans notre région (cantonales ou subventionnées par le canton de Berne) du volume financier alloué aux prestataires de services situés hors du canton (selon la CIIS). Nous considérons que le développement de prestations à l'intérieur du canton nous permettra de renoncer aux prestations extra-cantonales réputées plus coûteuses que celles que nous pouvons offrir. Sachant que la neutralité des coûts est visée lors de la mise en place de tout nouveau projet visant à couvrir les besoins avérés, cette distinction prend toute son importance pour mettre en évidence une telle neutralité des coûts qui sera effective non pas à très court terme, mais à moyen terme.
2. La PIEA demande que des vérifications soient effectuées concernant les domaines de prise en charge, des institutions et des mesures envisagées dans les tableaux des pages 16 à 18. Elle demande aussi que des explications plus précises figurent dans le document afin de faciliter la compréhension en français de la nature des différents domaines mentionnés et, partant, de ce que recouvrent les volumes financiers alloués.
3. Lors de la présentation de la planification 2015 – 2020, nous avons appris que la proximité de la prise en charge était un souci de l'OPAH, tout comme la couverture des besoins par région. Or, depuis le recensement effectué en vue de la présente planification, la situation du Jura bernois et de Bienne francophone a évolué. La disparition du Foyer des Jeunes de Saint-Imier a créé de nouveaux besoins. La prise en charge des enfants de 0 à 6 ans, notamment dans les cas d'urgence, doit également être prise en compte, tout comme celle des jeunes adultes (16 – 25 ans). La PIEA demande à l'OPAH de tenir compte de cette évolution dans sa planification et de se mettre en relation avec elle pour ce faire.

4. La PIEA demande que le document qui a été présenté lors de la table ronde du 21 mai ne soit pas diffusé sans les clarifications, les distinctions et les explications demandées ci-dessus afin de permettre à celles et ceux qui y auront recours, (notamment les instances décisionnelles) de percevoir la réalité telle qu'elle se présente effectivement dans notre région. Il s'agit d'y faire figurer les besoins réels tels qu'ils ont été mis en évidence par l'APEA, les services sociaux et relayés par la PIEA afin que toute ambiguïté ou fausse interprétation soient évitées.
5. Enfin la PIEA demande que l'entier du volume financier qui revient au Jura bernois et à Bienne francophone (selon votre document de planification) leur soit accordé dans des délais très rapprochés afin que l'on puisse répondre aux besoins déjà mentionnés. Elle propose que l'approche régionale envisagée par l'OPAH et la gestion de l'enveloppe financière attribuée à la prise en charge des enfants et adolescents francophones du canton de Berne (prestations de base et offres centralisées) soient effectuées en étroite collaboration avec la PIEA.

Nous vous remercions sincèrement de votre disponibilité à l'égard de notre association et de la qualité de votre écoute lors de notre rencontre du 12 juin 2015 à Courtelary. Nous sommes très satisfaits des échanges qui se sont mis en place et nos attentes à l'égard des résultats qui en découleront sont importantes.

Dans l'attente de vos nouvelles pour la suite de nos travaux, je vous présente, Madame, mes plus cordiales salutations.



Béatrice Sermet-Nicolet  
présidente de la PIEA

Copies : M. M. Loosli, chef d'office  
Mme B. Mathys